

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL Du 05 JANVIER 2023

PV 2023_01

L'an deux mille vingt-trois, le 5 janvier, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 27 décembre 2022, s'est réuni, la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	E	MIREMONT	Claude DIDIER	E
AURIBAIL	Serge MARQUIER	E	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	E
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélie CANTIE	E
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	P	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	E
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	P
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Pierre WASSER	P
GREPIAC	Dominique MARQUET	E	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Luc ALASSET	P
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	P
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Serge DEJEAN	E	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	P
LAGRACE DIEU	Mickaël PAGNAC	P	TERRES DU LAURAGAIS	Michel TOUJA	P
LISSAC	Guy MERCADIE	Pouv	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS-NONO	A
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	P
MAURESSAC	Christophe FREZOU	P	TERRES DU LAURAGAIS	Abdelrani MAHCER	P
MAZERES	Louis MARETTE	E			

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Mélanie BARDEAU – Directrice Générale des Services
- Monsieur Benoit VIALAN – Responsable technique
- Monsieur Dorian RASCOL – Responsable usine
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction
- Madame Magali ESCACH – Gestionnaire des Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 27 décembre 2022

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H02

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Serge KONDRYSZYN (Terres du Lauragais) est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président explique que :

L'ancien site de l'usine de production d'eau potable de Calmont, située en face de l'usine actuelle, comprend plusieurs ouvrages et bâtiments désaffectés. Le plus important est le local de l'ancien site de traitement. Il a été utilisé pendant un temps pour une activité d'artisanat mais n'est plus occupé, ni entretenu depuis plusieurs années.

La Mairie de Calmont souhaite pouvoir récupérer ce bâtiment pour le mettre à disposition de l'association de chasse de la commune.

Plusieurs échanges entre le SPEHA et Monsieur Portet, Maire de Calmont, et des réunions de terrain ont permis de définir l'emprise des parcelles qui pourraient être rétrocédées au droit et autour de ce bâtiment.

Un bornage temporaire, puis définitif, réalisé par le Géomètre Valoris a été mandaté par la Mairie de Calmont.

Voici le plan de localisation de l'ancienne usine d'eau potable, par rapport à l'usine actuelle :



Voici le plan de masse :

Le contour bleu matérialise les parcelles rétrocédées à la Mairie de Calmont



Monsieur Hubert MESPLIE interpelle le Président sur la servitude de passage prévu pour le SPEHA sur le chemin d'accès. Il s'interroge et propose de faire l'inverse, à savoir que le SPEHA devrait rester propriétaire du passage et donner à la Commune de Calmont le droit de passage via la servitude.

Monsieur Marc METIFEU précise qu'il y a des arbres à haute valeur sentimentale sur le bord du chemin, il s'agit d'arbre planté pour la naissance d'enfant. La mairie souhaite donc pouvoir les entretenir.

La superficie cédée est demandée. Monsieur Marc METIFEU précise qu'il s'agit de moins d'1 hectare et que la partie conservée est plus importante. La précision sera apportée au prochain conseil Syndical avec le bornage.

Monsieur le Président met au vote la rétrocession d'une partie des parcelles concernées et demande l'autorisation de signer les documents notariés.

Le conseil syndical, ouï cet exposé, accepte à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Sylvain JUSTAUT, vice-président en charge de la gestion du personnel expose les faits suivants :

La nouvelle organisation du service « Abonnés », dont l'objectif est le traitement des données issues des tournées de relèves de compteur, l'analyse des consommations, la préparation et l'envoi des factures, ainsi que la gestion de tous les changements relatifs aux abonnés d'eau potable et d'assainissement sur certaines communes du SPEHA, repose sur une sectorisation des 45 communes du syndicat en trois territoires. Chaque territoire est géré intégralement par un agent du SPEHA qui maîtrise l'ensemble de la chaîne, ce qui permet une mutualisation des compétences et une interchangeabilité en cas de besoin. Depuis le 24/11/22, l'une des agents du service abonnés est en arrêt maladie et la date ou la possibilité de son retour n'est pas connue à ce jour, cette absence pouvant se prolonger de manière conséquente. Un test avec une embauche en CDD de remplacement a été effectué au cours du mois de décembre mais n'a pas été prolongé. En effet, le bilan de cette expérience s'est avéré mitigé pour plusieurs raisons :

- Un poste pourvu en remplacement ne permet pas de former la personne dans de bonnes conditions puisque son contrat peut s'interrompre à tout moment.
- Le poste à pourvoir requiert une très bonne capacité d'analyse, beaucoup d'aisance avec les logiciels informatiques métiers du SPEHA, et une grande polyvalence dans la multiplicité des tâches à investir. La prise de poste nécessite donc un temps de formation, qui ne peut être rentabilisé sur du moyen terme (minimum).
- Ce poste nécessite des compétences, beaucoup d'autonomie et une grande capacité d'adaptation. Ce type de profil est très difficile à trouver sur des postes en remplacement.

Pour autant, l'absence de personnel sur ce 3^{ème} poste met en péril l'activité de facturation du SPEHA, et donc la bonne rentrée des recettes.

La prochaine campagne de relève démarrant en avril 2023, il devient urgent de créer un poste sur un CDD qui permettra de former l'agent recruté dans de bonnes conditions. Le contrat étant de durée limitée, il reste compatible avec les incertitudes liées à l'arrêt maladie de l'agent remplacé. L'offre d'emploi proposée cherchera à augmenter le niveau d'expérience et d'adaptabilité.

Monsieur Abdelrani MAHCER demande si l'agent en arrêt ne doit pas être repris sur son poste à son retour d'arrêt et précise que cela posera un problème avec le poste occupé par le futur CDD.

Madame Freyche lui précise que l'on est titulaire de son grade mais pas de ses fonctions. Lors du retour de l'agent il faudra l'affecter sur un poste correspondant aux missions de son grade mais pas forcément sur celui occupé auparavant.

Monsieur Hubert MESPLIE interpelle en expliquant qu'il y aura un sur effectif lors du retour de l'agent en arrêt.

Monsieur le Président confirme mais assume ce choix afin d'éviter la saturation du service.

Madame Nadine ROUGE précise qu'il est aussi possible de faire appel au service remplacement du Centre de Gestion.

Ouï cet exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité la création du poste.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président tient à rappeler que le prix de l'eau pour 2023 n'a pas augmenté. Il invite les délégués à la préciser à la population.

En revanche pour 2024 lors du DOB il présentera surement une augmentation.

Il précise également que le coût de l'énergie est multiplié par 2 pour le SPEHA.

Pour diminuer l'impact l'usine fonctionne la nuit et démarre la production d'eau à 22H.

Cela a nécessité l'implication des agents qui désormais travaille de 22h à 00h.

Le Président précise également que M. Fontez Aurélien quittera le SPEHA le 01/02/2023. Une annonce pour trouver un nouveau GEOMATICIEN va être lancé.

→ FIN DE SEANCE A 18H45

Signatures :

Président,
Monsieur Jean-Louis REMY

Secrétaire,
Monsieur Serge KONDRYSZYN